

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R Ê T

n° 198.294 du 27 novembre 2009

A.164.461/VIII-5114

En cause : **DE GHELLINCK** Jean,
ayant élu domicile chez
Me Nicolas HOUSSIAU, avocat,
drève des Renards 4/29
1200 Bruxelles,

contre :

l'État belge, représenté par
le Ministre de la Défense.

--

LE PRÉSIDENT F.F. DE LA VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 20 juillet 2005 par Jean DE GHELLINCK, qui
demande l'annulation de :

- "- la décision d'échec aux épreuves professionnelles relatives au "cours candidat officier supérieur année académique 2004-2005" - évaluation finale (note du 4 mai 2005);
- la décision d'échec aux épreuves professionnelles relatives au "cours candidat officier supérieur année académique 2004-2005" - évaluation finale (note du 25 mai 2005)";

Vu l'arrêt n/ 195.970 du 11 septembre 2009;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le
12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêt n/ 195.970 du
11 septembre 2009; qu'il y a lieu de la corriger comme indiqué au présent dispositif,

D É C I D E :

Article unique.

Dans le dispositif de l'arrêt n/ 195.970 du 11 septembre 2009, il y a lieu de lire :

" Sont annulées :

- la décision du 4 mai 2005 prononçant l'échec aux épreuves professionnelles relatives au "cours candidat officier supérieur pour l'année académique 2004-2005 – évaluation finale";
- la décision du 25 mai 2005 prononçant, à l'issue du deuxième essai, l'échec aux épreuves professionnelles relatives au "cours candidat officier supérieur pour l'année académique 2004-2005 – évaluation finale".

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le vingt-sept novembre deux mille neuf par :

M. DETROUX,	conseiller d'État, président f.f.,
M ^{me} DRAPIER,	greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Le Président f.f.,

B. DRAPIER.

L. DETROUX.